



Pas d'electricité pour la remise des clés

Par **gillesauvray**, le **23/07/2008 à 12:58**

Bonjour
Nous devons prendre possession de notre nouvelle maison le 31 Juillet.
L'entrepreneur nous dit qu'ayant un problème avec EDF nous ne pourrions être branchés que fin Août. Entre temps un groupe électrogène sera installé pour faire les différents travaux de finition. Donc si nous voulons habiter notre bien, c'est impossible. Des pénalités de retard sont dans notre contrat.
Peut-il nous remettre les clés sans l'électricité???
Doit-on refuser la remise des clés???
Peut-on exiger les pénalités de retard jusqu'à l'installation de l'électricité dans les normes???
Merci